



Plantes invasives
un danger pour la biodiversité
du Finistère



Plantes invasives un danger pour la biodiversité du Finistère

Après la destruction des milieux naturels, la prolifération d'espèces « exotiques » est considérée comme la seconde cause de disparition de la biodiversité dans le monde.



■ Invasion d'un milieu naturel par l'Herbe de la pampa : faute de place, les espèces locales disparaissent et le paysage change radicalement

Qu'est ce qu'une plante invasive ?

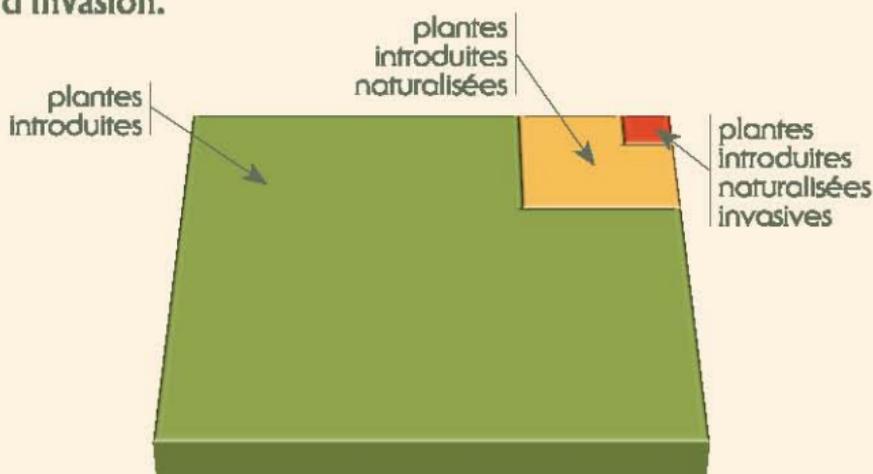
C'est une **espèce exotique, importée** généralement pour sa valeur ornementale ou son intérêt économique qui, par sa **prolifération, transforme et dégrade les milieux naturels** de manière plus ou moins irréversible.

Principales caractéristiques des plantes invasives

- ▣ Elles ont un **développement rapide** et sont très compétitives ;
- ▣ Elles n'ont **pas de parasites ou de consommateurs** connus dans les régions infestées ;
- ▣ Elles colonisent préférentiellement les **milieux perturbés** (invasion rapide des milieux artificialisés, dégradés ou appauvris en espèces).

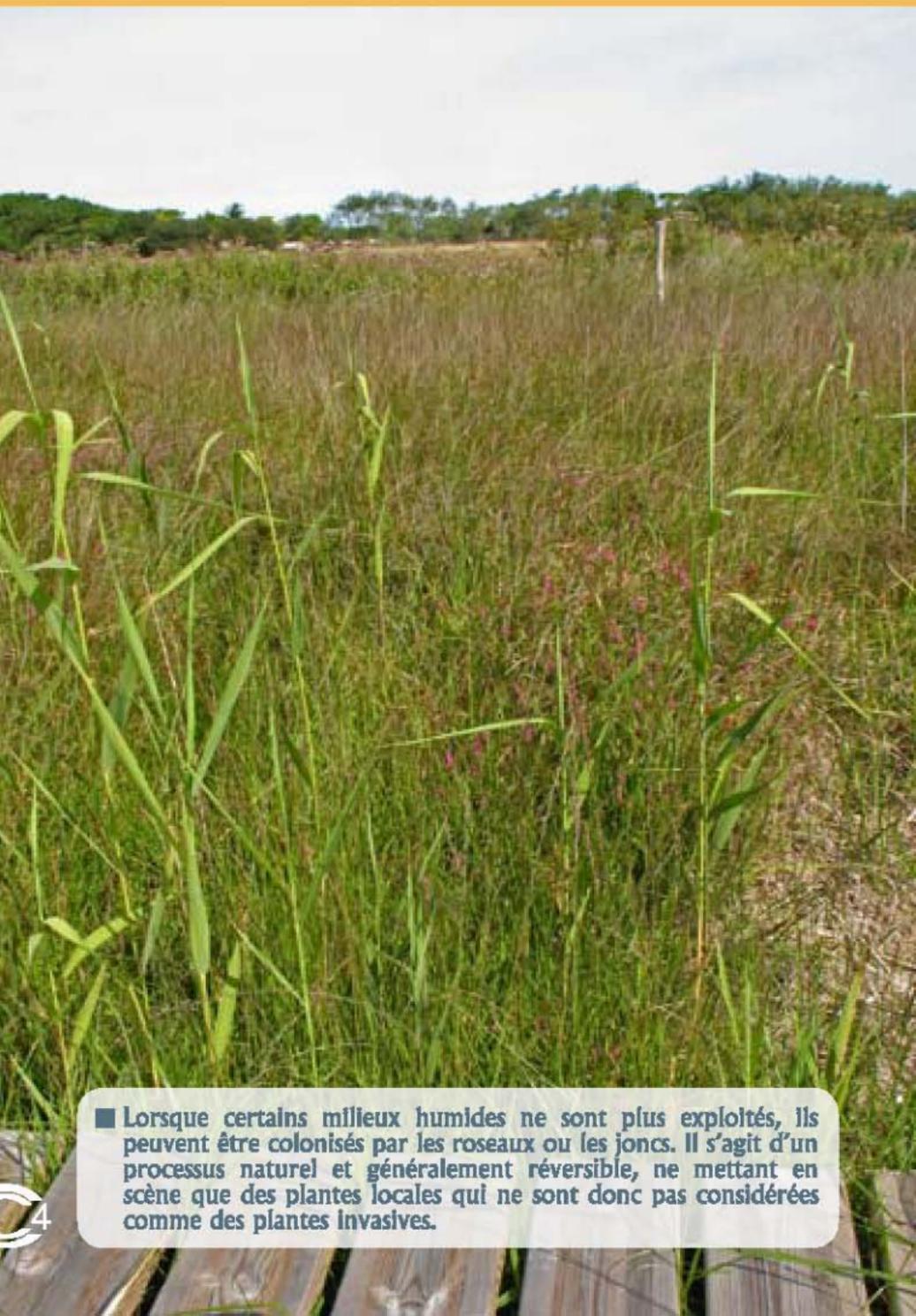
La règle des 10 %

Parmi les nombreuses espèces végétales exotiques introduites dans nos régions, environ 10 % sont capables de survivre durablement en milieu naturel, c'est à dire de se naturaliser. On considère ensuite que 10 % de ces espèces naturalisées peuvent poser des problèmes d'invasion.



Les espèces envahissantes ne sont pas forcément des espèces invasives !

Certaines espèces indigènes, comme le roseau, les oenanthes, les épilobes, ... peuvent parfois devenir envahissantes. Ce ne sont pas pour autant des plantes invasives. **Le terme « invasives » est réservé aux plantes exotiques qui causent de graves atteintes aux milieux naturels locaux ou à la santé humaine.**

- 
- Lorsque certains milieux humides ne sont plus exploités, ils peuvent être colonisés par les roseaux ou les joncs. Il s'agit d'un processus naturel et généralement réversible, ne mettant en scène que des plantes locales qui ne sont donc pas considérées comme des plantes invasives.

Certaines plantes indigènes en France comme la salicaire sont de véritables pestes végétales dans d'autres pays où elles ont été introduites, alors qu'elles ne posent aucun problème dans nos régions.

L'exemple de la salicaire (*Lythrum salicaria*)

En Europe :

C'est une plante indigène, d'environ 1,2 m. de haut, présente naturellement dans les zones humides, sans jamais créer de dommages à la flore compagne et au milieu.

➤ **Espèce locale non invasive**

En Amérique du Nord :

C'est une plante introduite, causant une très forte perte de biodiversité dans les zones humides qu'elle colonise ; très vigoureuse, elle peut mesurer jusqu'à 2,5 m.

➤ **Espèce exotique invasive**



Aux Etats-Unis d'Amérique

- ▣ 115 000 ha de zones humides envahis chaque année par la salicaire
- ▣ Coût estimé de la lutte : 45 millions de dollars/an

Quels problèmes posent les invasives ?

Disparition d'espèces locales :

Les végétaux et animaux invasifs concurrencent les espèces locales et mettent parfois en péril la survie de certaines d'entre elles.

Diminution de la biodiversité générale :

Elles modifient profondément le milieu et peuvent faire disparaître localement tout ou partie des autres espèces, tant animales que végétales, qui y vivent.

Transformation des écosystèmes et des paysages :

Les plantes invasives peuvent aller jusqu'à changer certains paysages. On parle alors d'espèces transformatrices.



▲ Le **Liparis de Loesel** est une orchidée rarissime dans le Finistère, menacée par l'expansion de certaines invasives comme l'Herbe de la pampa ou le Sénéçon en arbre.



▲ Plan d'eau totalement colonisé par les jussies

Problèmes de santé publique :

Certaines plantes invasives (Berce du Caucase, ambroisie...) peuvent s'avérer irritantes pour les voies respiratoires et la peau, voire allergisantes. D'autres comme les élodées peuvent conduire à l'asphyxie des plans d'eau servant à l'alimentation en eau potable.



▲ L'ambroisie pose de graves problèmes de santé

Quelques plantes invasives des milieux aquatiques*

Plusieurs plantes aquatiques originaires d'Amérique tropicale ou inter-tropicale, ont été introduites dans le département du Finistère pour agrémenter les plans d'eau ou les aquariums.

Parmi elles, les jussies, le Myriophylle du Brésil ou encore l'élodée dense s'avèrent de puissantes invasives en raison de leur capacité à proliférer de manière très rapide et à asphyxier les plans d'eau.



▲ Jussie



▲ Elodée dense



▲ Myriophylle du Brésil colonisant un étang ▲
du nord Finistère



Elles forment des **groupements très denses** dans les eaux stagnantes, les mares et sur les berges de rivières ; les jussies peuvent même coloniser certaines prairies humides.

L'impact économique de telles invasions est très lourd : les plantes entravent les activités de pêche, de navigation ; elles peuvent gêner la gestion des réservoirs d'eau potable. **Les coûts d'éradication de ces espèces invasives sont très élevés.**

*Voir *liste complète des invasives dans le Finistère en pages 12 et 13*

Les Renouées du Japon

Les Renouées du Japon sont originaires d'Asie orientale. Elles ont été introduites en Europe au milieu du XIX^{ème} siècle.



▲ *Reynoutria japonica*

Ce sont de grandes herbes, à tiges droites, rougeâtres, émergeant directement du sol, pouvant atteindre 3 mètres de hauteur. 3 espèces sont présentes dans le Finistère (sans compter les hybrides) : *Reynoutria japonica*, *Reynoutria sachalinensis*, *Polygonum polystachyum*.



▲ *Polygonum polystachyum* en bordure de route

Les renouées sont dotées d'une capacité de reproduction très puissante, essentiellement par le développement des tiges souterraines et par bouturage. Elles sont aujourd'hui assez répandues dans le département et forment de véritables massifs le long des cours d'eau et des bords de route. Elles sont responsables d'une baisse importante de la biodiversité, notamment en bordure des rivières.

Les Griffes de sorcière

Ces belles plantes originales d'Afrique du Sud ont été introduites en Europe vers la fin du XVII^{ème} siècle.

Plantes grasses à feuilles charnues, dotées de magnifiques fleurs roses, rouges ou jaunes, elles sont commercialisées dans presque toutes les jardineries.



Les Griffes de sorcière (*Carpobrotus edulis*) font partie des végétaux exotiques posant le plus de problèmes écologiques dans les régions à climat méditerranéen (Miller, 2004).

Dans le Finistère, ces plantes ont ainsi infesté certaines falaises du littoral et des dunes, où les conditions climatiques conviennent bien au développement de ces espèces. Les Griffes de sorcière sont capables de former des tapis très denses, qui causent la disparition des plantes locales.

Une prolifération rapide :

- ☐ Le moindre fragment de plante bouture très facilement ;
- ☐ Chaque fruit peut produire 1 000 à 2 000 graines par an ;
- ☐ Ses fruits sont consommés et dispersés par les animaux. Leurs graines germent mieux après avoir transité par le tube digestif des rongeurs (rats, lapins).



L'Herbe de la pampa

L'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*) est originaire d'Amérique du Sud. Son nom commun est issu de l'appellation des prairies argentines (*pampas*).

Cette grande graminée vivace forme des touffes pouvant atteindre 4 mètres de haut et 2 mètres de large. L'espèce est dioïque, c'est à dire que les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par des plants différents.

L'Herbe de la pampa est capable de pousser dans une très large gamme de conditions de sols et d'humidité. Elle se développe le plus souvent à partir de plants introduits dans les jardins et colonise les milieux remaniés ou perturbés (talus, friches, remblais, bords de routes et de chemins). Elle se propage ensuite dans de nombreux types d'habitats naturels : zones humides (bords de rivières, berges de marais), prairies, milieux sableux (dunes, arrière-dunes), pelouses, falaises, etc.



▲ Hampe florale d'Herbe de la pampa

Chaque plant femelle peut produire jusqu'à 10 millions de graines fertiles. Elles sont susceptibles d'être éparpillées par le vent dans un rayon de 25 km. La progression de l'espèce peut donc être très rapide !

Le Sénéçon en arbre

Originaire de l'Est des Etats-Unis, le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) a été introduit en France dès la fin du XVII^{ème} siècle.

Cet arbuste de la famille des composées, peut atteindre 4 mètres de haut. Il est apprécié pour sa vigueur et sa tolérance aux embruns maritimes. Les pieds mâles et les pieds femelles, distincts, portent un feuillage abondant, vert jaunâtre. En fin d'été, avec l'apparition de très nombreuses fleurs blanc-jaunâtres, les plants femelles prennent un aspect brillant.



◀ *En septembre, les innombrables graines produites par les pieds femelles du Sénéçon en arbre se dispersent sous l'action du vent. La germination peut se produire en moins de 2 semaines si les conditions sont favorables !*

Le Sénéçon en arbre tend à s'échapper des secteurs où il a été planté (jardins, haies,...) pour coloniser les milieux alentours. C'est une plante très compétitive qui forme des fourrés très denses, entraînant la disparition des plantes et des communautés animales et végétales locales.

Dans le Finistère, l'invasion des milieux naturels par le Sénéçon en arbre se manifeste depuis peu de temps. Cependant, il faut être vigilant et agir au plus vite pour ne pas se retrouver dans la situation des départements plus au sud qui ont beaucoup de mal à enrayer la progression de cette plante.

Plantes invasives dans le Finistère

Espèces invasives avérées portant atteinte à la biodiversité des milieux naturels du Finistère :

Nom français	Nom latin	Répartition
Plantes aquatiques		
Jussies	<i>Ludwigia uruguayensis</i> , <i>Ludwigia peploides</i>	Ça et là dans des plans d'eau
Spartine alterniflore	<i>Spartina alterniflora</i>	Rade de Brest
Spartine anglaise	<i>Spartina x townsendii</i>	Vases du littoral
Elodée dense	<i>Egeria densa</i>	Ça et là dans des plans d'eau
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Ça et là dans des plans d'eau
Petites lentilles d'eau	<i>Lemna minuta</i> , <i>Lemna turionifera</i>	Ça et là dans des plans d'eau
Crassule de Helms	<i>Crassula helmsii</i>	Plans d'eau des environs de Brest
Plantes terrestres		
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	Très répandue
Renouées du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> , <i>Reynoutria sachalinensis</i> , <i>Polygonum polystachyum</i>	Très répandues
Séneçon en arbre	<i>Baccharis halimifolia</i>	Invasif à Crozon ; planté un peu partout
Griffe de sorcière	<i>Carpobrotus edulis</i>	Répandue sur le littoral nord
Laurier palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	Ça et là en sous-bois
Rhododendron	<i>Rhododendron ponticum</i>	Ça et là en sous-bois
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	Brest et Crozon
Ail triquètre	<i>Allium triquetrum</i>	Très répandu, surtout en périphérie des villes

Espèces Invasives connues pour leur impact sur la santé, présentes sporadiquement dans le Finistère :

Ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) : allergies respiratoires. A été observée près du port de commerce de Brest et en Presqu'île de Crozon. A arracher dès que possible.

Berce du Caucase (*Heracleum montezuzianum*) : brûlures cutanées. Est plantée dans de nombreux jardins, d'où elle peut s'échapper.

La plupart de ces plantes est encore en vente libre, à l'exception de la jussie (vente interdite depuis le 2 mai 2007)

Réglementation

L'article L411-3 du code de l'environnement stipule l'interdiction de l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, de tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée. A ce jour, la liste des plantes visées par cet article ne comprend que 2 espèces de jussie : *Ludwigia uruguayensis* (= *grandiflora*) et *Ludwigia pepioides*.



Dans la pratique ...

Mieux vaut prévenir que guérir !

- ▣ **Qui que vous soyez**, particuliers, collectivités, professionnels de l'aménagement, **ne plantez plus de plantes invasives** ! Vous contribuerez ainsi à limiter la baisse de la biodiversité.
- ▣ Certaines **plantes locales** ou certaines **espèces exotiques peu compétitives** peuvent avantageusement fleurir les jardins et les espaces verts sans risque majeur pour l'environnement : préférez-les !
- ▣ **Informez votre entourage** des risques liés aux plantes invasives, pour la santé et pour l'environnement.

Que faire en présence de plantes invasives ?

- ▣ **Dans des milieux aquatiques (mares, bassins, aquariums...)** :
 - Les oiseaux sont capables « d'exporter » des plantes invasives vers les milieux naturels ! **Arrachez les plantes invasives** avec toutes les **précautions** nécessaires pour éviter la dissémination de fragments de tiges, de racines ou de feuilles. **Faites les sécher avant de les incinérer***.
 - Veillez à ne pas vous débarrasser n'importe comment de **vos déchets d'aquariums**. Ne jetez aucun fragment de ces plantes dans le milieu naturel.
- ▣ **Dans vos parterres, dans vos jardins, sur vos talus** :
 - Éliminez les **Griffes de sorcières** de votre jardin si vous habitez près du littoral.
 - Coupez les « plumeaux » des **Herbes de la pampa** dès qu'ils apparaissent. Si possible, éliminez les touffes.
 - Coupez plusieurs fois par an les **Renouées du Japon** ; incinérez les tiges coupées.
 - Coupez dès que possible et dessouchez le **Séneçon en arbre** ; si vous rencontrez cette plante en milieu naturel, tentez de l'éliminer au plus vite.
 - Ne jetez aucun fragment de ces plantes en milieu naturel ; préférez le séchage et l'incinération !

*L'incinération est la moins mauvaise solution dans le cas présent, en l'absence de techniques alternatives.

Pour en savoir plus

Une bibliographie très importante existe sur les plantes invasives, quelques références à retenir :

Site Internet du Conservatoire botanique national de Brest :

Fiches de présentation détaillées de 6 plantes invasives dans le Finistère.

<http://www.cbnbrest.fr/>

Site Internet de Bretagne environnement, Rubrique "espèces invasives" :

Définitions, listes et fiches de présentation d'espèce :

<http://www.bretagne-environnement.org/>

Site Internet du Forum des Marais Atlantiques :

liste très fournie de publications :

http://www.forum-marais-atl.com/iso_album/bibliographie-espece-vegetale-nuisible.doc

Gestion des plantes exotiques envahissantes en cours d'eau et zones humides – Guide technique (2004)

Comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes, 68 pages. Téléchargeable sur :

http://www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14437/PELR_14437.pdf

Plantes envahissantes de la région méditerranéenne - AME

Guide de 51 pages très complet. Téléchargeable sur :

http://www.tela-botanica.org/client/projet/fichiers/PELR/14436/PELR_14438.pdf

Plantes invasives en France : état des connaissances et propositions d'actions - Muller S. (2004)

Collections Patrimoines Naturels (Vol. 62), Publications Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 168 pages.

Revue « La Garance Voyageuse » Hiver (1999)

Numéro spécial sur les plantes invasives : N° 48, 57 pages.

Sites Internet avec fiches techniques :

Gestion de la renouée du Japon :

☉ http://www.cg73.fr/uploads/Document/WEB_CHEMIN_I830_I147947441.pdf

☉ <http://info.nature.free.fr/articles/renouee.pdf>

Fiches sur la jussie et la myriophylle du Brésil :

<http://perso.orange.fr/eden-sur-erdre/pages/pagesenvi/pgepltesenva/pltesenva.htm>



Plantes invasives **un danger pour** **la biodiversité** **du Finistère**



CONSEIL GENERAL
FINISTÈRE
Penn-ar-Bed

Direction de l'eau et de l'environnement
Service des espaces naturels et des paysages

32, Bd Dupleix
29196 QUIMPER CEDEX
Tel : 02 98 76 21 48
Fax : 02 98 76 24 60
Courriel : senp@cg29.fr
www.cg29.fr